

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SEANCE DU 16 MARS 2017**

**Compte-rendu affiché le :** 17 mars 2017

**Date de transmission en Sous-Préfecture :** 22 mars 2017

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 10 mars 2017

**N° 17-03-11**

**OBJET :**  
**Décisions du Maire –**  
**Information du Conseil**  
**municipal**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour**  
**de la séance :** 27

**Secrétaire de séance :** Svitlana PRESSENSE

**Membres présents à la séance :**

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel  
ORIOU – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE –  
Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier  
PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René  
THELISSON – Odile CLAVIERES – Guillaume  
RONDOT – Sylvie ROBERT – Patrice THOLLOT –  
Corinne BOICHON – Marie-Ange LAURENT - Valérie  
BLANCHARD – Lionel CANNOO – Svitlana  
PRESSENSE – Fabienne MULARD - Mireille PAULET –  
Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Dominique PAULMIER à Olivier PERRET - Catherine  
MAREY à Joëlle VILLEMAGNE - Geneviève NIGAY à  
Daniel DUCROS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170316-17\_03\_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2017  
Publication : 17/03/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

**DECISIONS DU MAIRE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal par délibération du 17 avril 2014, à savoir :

- Décision n° 2017/08 : Convention de mise à disposition gratuite des locaux de l'Espace Jeunesse Municipal, deux fois par mois le samedi après-midi, à l'association Aimer la Vie, pour l'année 2017.
- Décision n° 2017/09 : Contrat de maintenance fonctionnelle et technique du logiciel GESCIME pour une durée de trois ans à compter du 20 février 2017, pour un montant annuel s'élevant à 496,97 € HT.
- Décision n° 2017/10 : Renouvellement de la convention de mise en place d'une fourrière animalière signée avec le Domaine des Mûriers pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse dans la limite de trois ans.
- Décision n° 2017/11 : Convention prestation de services signée avec Mme PETIT Emilie, psychologue, pour la mise en place d'un point écoute jeunes, 2 heures par mois. Le coût horaire s'élevant à 60 €.
- Décision n° 2017/12 - Convention de mise à disposition gratuite de locaux à l'Association des Secouristes Français Croix Blanche du Pays de Saint-Galmier pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> février.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170316-17\_03\_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2017

Publication : 17/03/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 20 mars 2017.

LE MAIRE,  
Jean Yves CHARBONNIER.